

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Année de Césure

Conditions d'inscription : avoir validé 60 crédits ECTS en Master 1^{ère} année 2017/2018 à l'Université Paris-Dauphine.

Droits d'inscription (*) :

Année de Césure (DUAP) : 765€

Bibliothèque : 34€

FSDIE : 16€

Contrôle Médical : 5,10€

Sécurité Sociale 217€

Sport (facultatif) : 70€

(*) en attente du décret d'application.

ATTENTION :

Les étudiants qui souhaitent faire un stage de césure dès **début octobre 2018** doivent impérativement retourner le dossier **avant le mercredi 12 septembre 2018** dernier délai.

Les autres étudiants, dont le stage commence ultérieurement, doivent retourner leur dossier **le mercredi 3 octobre 2018**.

Les dossiers doivent être déposés à :

Université Paris-Dauphine
Département MIDO – Bureau B536

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération.